



## **SNUipp-FSU**

### **Déclaration liminaire à la CAPD du 18 décembre 2008**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La note de service relative à la mobilité des enseignants est parue au BO du 6 novembre 2008. A notre connaissance, aucun état des lieux ne justifie de tels bouleversements, si ce n'est la recherche d'économies sur le dos des enseignants et de leurs élèves et la volonté ministérielle de d'avoir la mainmise sur les mouvements intra départementaux.

Le SNUipp est très attaché à ces opérations de mouvement, qui se déroulent selon des règles départementales établies en concertation avec les organisations syndicales. Les délégués du personnel du SNUipp ont toujours œuvré à les faire évoluer et surtout les faire respecter.

Si nous ne rejetons pas la totalité des mesures prononcées par cette note de service (par ex. une priorité pour les personnels handicapés), nous sommes vraiment attachés à ce que les opérations du mouvement se déroulent au plus près des instituteurs et professeurs d'école. Il n'est pas envisageable pour nous de centraliser ces opérations au niveau académique ou pire au niveau national. Les mouvements départementaux répondent à des spécificités locales, qui sont forcément différentes entre les départements.

La multiplicité des postes à profil et surtout les méthodes de nomination sur ces postes nous paraissent très dangereuses. Le risque est grand de voir le barème relégué au dernier plan.

Une large place est accordée dans cette note de service aux jeunes enseignants entrants dans le métier. Le SNUipp a toujours revendiqué que les nouveaux titulaires ne soient pas nommés d'office sur les postes ASH ; il nous semble cohérent d'appliquer cette résolution aux postes « ambition réussite ». Par contre ce serait un leurre de nommer ces personnels hors barème car la mobilité de tous sera compromise. Le SNUipp demande qu'une vraie formation et un véritable accompagnement de ces collègues durant leurs deux premières années d'exercice soit mise en place. La formation et l'accompagnement dans le métier doivent être assurés par des maîtres formateurs.

Pour les délégués du personnel du SNUipp du Gard et de l'ensemble de l'Académie de Montpellier, obtenir les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants nécessite la mise en place d'un véritable dialogue social au niveau départemental. Nous réaffirmons notre attachement au paritarisme, à l'équité et à la transparence des opérations du mouvement des personnels. Ces principes sont les seuls garants de l'égalité de traitement des enseignants. Pour le SNUipp la sérénité et la confiance sont des conditions indispensables au bon exercice de notre mission d'enseignement. Aucun personnel ne doit être nommé en dehors des règles du mouvement et sans l'avis des délégués du personnel.

La CAPD d'aujourd'hui va étudier le projet d'avancement des instituteurs et professeurs des écoles. Nous rappelons notre opposition à la place de la note dans ce barème car les écarts de notation entre des personnels avec la même AGS s'expliquent en grande partie par la différence de fréquence des inspections.

Le SNUipp-FSU renouvelle son opposition au système des promotions à plusieurs vitesses. Il porte toujours la revendication d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide. Il rappelle également son opposition à la « hors classe » et revendique une classe unique de 11 échelons qui permettrait à tous d'atteindre l'indice 782.

Enfin, l'avancement n'est pas une réponse aux légitimes demandes d'augmentation du point d'indice et de rattrapage des salaires dans la fonction publique.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU :

Jean-Luc POMBAR, Georges MICHEL, Laure PERRIER, Philippe VIANNAY, Alain  
MICHELET.